Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !

ÉPOUVILLE

ACQUISITION FORESTIÈRE À ÉPOUVILLE

Entre sécurité publique et préservation d'un réservoir de biodiversité

- **2800** hab.
- **5,59** km²
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

L'ESSENTIEL

La commune d'Épouville s'engage fermement dans la préservation de son patrimoine écologique en acquérant le bois du Roulle. Cette initiative vise à maintenir une ceinture verte autour de la commune, à éviter les coupes abusives des propriétaires privés et à préserver la biodiversité locale et son paysage. La commune adopte une approche minimaliste pour la gestion du bois du Roulle, en abattant uniquement les arbres dangereux près des habitations et de la route départementale. Le reste de l'espace boisé est laissé à son développement naturel, favorisant ainsi la biodiversité et la régénération des écosystèmes.

L'ORIGINE DU PROJET

Un espace boisé, dit le bois du Roulle, appartenant à un propriétaire privé, est laissé sans entretien depuis de nombreuses années et nécessite des travaux de coupe et de sécurisation : de hauts arbres menacent de s'effondrer sur la route ou sur les habitations alentour. Ne pouvant assumer seul les frais à venir, le propriétaire se résout à vendre son bois devenu une charge, tout en souhaitant le voir préservé dans son caractère sauvage. La commune souhaite conserver les quelques poumons verts de son territoire et entame des discussions avec le propriétaire pour parvenir à un accord satisfaisant pour les deux parties.

BIODIVERSITÉ ANBDD AGENCE NORMANDE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ACTION PAS À PAS

PRENDRE CONTACT AVEC LE PROPRIÉTAIRE

La politique de préservation de la nature développée par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole à partir de 2019 a joué un rôle déterminant dans le lancement du projet d'acquisition du bois du Roulle, en appuyant la volonté du Maire de l'époque de racheter cette parcelle boisée, alors que ce projet n'était pas soutenu au sein de son conseil municipal. En 2020, la Maire, nouvellement élue et ayant une volonté forte de préserver la biodiversité locale, poursuit les démarches entamées par la précédente mandature et finalise l'achat du bois du Roulle, en cohérence avec les orientations prises au niveau intercommunal en faveur de la protection des espaces boisés et plus généralement des milieux naturels.

ACHETER LE BOIS DU ROULLE

Le processus d'achat du bois dure environ neuf mois, de la prise de contact initiale avec le propriétaire jusqu'à la signature chez le notaire. La commune achète sur fonds propres les 4,5 hectares de terrain pour un montant de 45 000 euros en mars 2021. L'achat du Bois du Roulle est une étape importante pour l'équipe municipale, bien consciente que les collectivités ont un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité. La Mairie aimerait aussi mettre en place un cheminement piétonnier agrémenté de panneaux explicatifs sur le milieu naturel, mais le terrain est peu praticable : le dénivelé est très important (pente entre 40 et 60 degrés) et la commune abandonne ce projet.

FAIRE UN DIAGNOSTIC

Certains arbres deviennent dangereux pour la sécurité de la population. Ils risquent de tomber sur la voie routière ou sur les habitations situées à proximité. Fin 2021, sur demande de la commune, une expertise de l'ensemble des arbres est réalisée par l'ONF (Office National des Forêts), pour définir les arbres à abattre, pour des raisons de maladie, de sécurité ou de mauvais état général du bois. Les premières orientations des experts forestiers ne répondent pas aux aspirations de la commune et la Communauté Urbaine intervient en appui à la municipalité pour répondre aux objectifs d'origine ayant motivés l'achat du bois. Au final, l'ONF compte 114 arbres à couper et remet un rapport à la Mairie avec ses préconisations.

SÉCURISER ET ENTRETENIR LE SITE

Dès 2022, pour répondre à la réglementation et prévenir les éventuels accidents liés à la chute d'arbres et aux glissements de terrain, une grande partie des arbres désignés par l'ONF sont abattus sur une bande de 30 mètres de large en bordure de la route départementale. Le reste de la végétation est laissé à son développement naturel comme le souhaite la municipalité. Une seconde phase de travaux est programmée en mai 2023. Elle consiste cette fois-ci à couper les onze arbres menaçant les habitations en contrebas. Le site est difficilement accessible et les riverains laissent l'entreprise procéder aux travaux directement depuis leur terrain. À ce jour, les frais d'entretien s'élèvent à 15 000 euros, un investissement significatif pour la commune : 10 000 pour la première phase et 5 000 pour la seconde. La commune privilégie ensuite une approche d'entretien respectueuse de l'écosystème forestier, favorisant ainsi la préservation de la nature et permettant à la forêt de suivre son cycle naturel sans interventions excessives.

FAIRE INTERVENIR UNE STRUCTURE NATURALISTE

Fin 2022, la Mairie d'Épouville établit un partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm) afin de mener des investigations supplémentaires sur le bois du Roulle. Des observations ciblées sont effectuées plusieurs fois par an par un ornithologue pour recueillir des indices de présence d'oiseaux et étudier l'état de conservation de l'environnement. Cette démarche permet d'identifier les espèces présentes, d'évaluer leurs besoins spécifiques et de prendre des mesures appropriées pour préserver et protéger cet espace naturel. Lors de la première intervention, 61 oiseaux sont recensés, témoignant de la richesse du site. Grâce à cet inventaire, la commune d'Épouville dispose maintenant d'informations essentielles pour soutenir le développement de certains habitats favorables aux oiseaux et à d'autres espèces (faune et flore).

COMMUNIQUER

La mairie d'Épouville fait de la communication et de la transparence une priorité dans le dossier du bois du Roulle. Par le biais de son bulletin municipal, elle tient informée les habitants de chaque étape du projet, de l'achat initial à la réalisation des travaux d'abattage. Pour éviter de susciter des inquiétudes légitimes chez les riverains, la municipalité s'attache à expliquer clairement les enjeux sanitaires et de sécurité qui motivent ces interventions. Elle rassure la population sur les mesures prises pour préserver leur protection comme celle des automobilistes fréquentant la route départementale. Au-delà des aspects réglementaires, la mairie saisit l'opportunité pour sensibiliser les habitants à l'importance de préserver la ceinture verte et la biodiversité qu'elle abrite. Cette communication permet de faire accepter l'achat comme un engagement fort en faveur de l'environnement naturel local.

IMPORTANCE DES BOISEMENTS en terrain accidenté

Les espaces boisés des terrains en pente jouent un rôle crucial notamment dans la prévention du ruissellement, de l'érosion et des glissements de terrain.
Les arbres et leur système racinaire stabilisent les sols en retenant l'eau de pluie et en réduisant la vitesse de ruissellement. Sans cette protection forestière, l'eau de pluie s'écoulerait plus rapidement sur les pentes, concentrant leur effet érosif. Avec le temps, les sols en aval deviendraient moins fertiles et la qualité des cours d'eau se dégraderait.
Les arbres agissent comme des barrières naturelles, minimisant l'impact des précipitations intenses sur les pentes. Les arbres agissent aussi comme des filtres naturels en retenant les sédiments, les nutriments et les polluants, améliorant la qualité de l'eau des cours d'eau en aval.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR PRÉPARER L'AVENIR
Le Havre Seine Métropole (LHSM) a un plan

Entre l'Estuaire de Seine et les falaises d'Etretat, les milieux naturels du territoire communautaire sont vastes et d'une grande diversité. Indispensables à l'équilibre et à la qualité de vie de ses habitants, ces espaces sont sensiblement impactés par le réchauffement climatique, l'artificialisation des sols et l'évolution des modes de vie.
Consciente de l'urgence, LHSM se dote d'un Plan d'action Nature et Biodiversité 2023-2026.
Coconstruit avec les partenaires associatifs, institutionnels et techniques impliqués dans la gestion des milieux naturels, ce plan ambitieux vise à renforcer la connaissance des espèces, sensibiliser le public et préserver réservoirs et corridors écologiques. Par de nombreuses actions ciblées, la communauté urbaine entend protéger durablement ce patrimoine naturel exceptionnel, gage d'équilibre pour le territoire et ses habitants.
La biodiversité n'est plus une option, c'est un impératif pour le bien-être de tous !

QUAND LES INDICATEURS AIDENT LES COLLECTIVITÉS
à prendre soin du vivant

Fournir aux décideurs locaux les éléments nécessaires pour prendre en compte la biodiversité dans leurs politiques locales, voilà tout l'enjeu des indicateurs territoriaux de la biodiversité.

Lors de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ou d'une stratégie locale en faveur de la biodiversité, il est essentiel pour les collectivités territoriales de disposer d'indicateurs pertinents. Ces indicateurs jouent un rôle crucial en fournissant un cadre d'analyse permettant d'identifier et de quantifier l'état de la biodiversité sur leur territoire, ainsi que les pressions qui s'exercent sur elle et de définir les actions à entreprendre.

Cela peut inclure des mesures de préservation des habitats naturels, la création de corridors écologiques, la sensibilisation du public à la protection de la biodiversité, la mise en place de pratiques agricoles durables, et bien d'autres actions encore.
En Normandie, l'ANBDD produit et publie ces indicateurs territoriaux à l'échelle des EPCI, dont la liste s'étoffe chaque année.

Actuellement :

- ▸ Évolution de l'aire occupée par les principaux types d'occupation des sols.
- ▸ Surfaces consommées annuellement par le foncier.
- ▸ État et évolution de la densité et de la connectivité des haies.

En savoir +

Iuna THOMAS (ANBDD) : 02 35 15 78 19
iuna.thomas@anbdd.fr

Avec le bois du Roulle, Épouville abrite aussi le parc des Saules, offrant un refuge à la faune et à la flore locales. Également traversée par la Lézarde, une petite rivière, ces espaces contribuent à maintenir une ceinture verte autour de la commune.

6 RAISONS POUR AGIR

1. ASSURER la sécurité publique.
2. PRÉSERVER de vieux bois et la biodiversité liée.
3. SENSIBILISER à l'environnement.
4. MAINTENIR la ceinture verte de la commune.
5. SE PROTÉGER contre le ruissellement et l'érosion.
6. COLLABORER avec des structures naturalistes.

CONTACTS

Franck LESUEUR
Conseiller délégué à l'urbanisme et environnement
Tél. : 07 56 22 50 37
franck.lesueur@epouville.com

Christine DOMAIN, Maire
christine.domain@epouville.com

Épouville
Mairie, 1 Côte du Cap, 76133 Épouville
Tél. : 02 35 30 07 40
mairie@epouville.com
https://www.epouville.com

POINTS DE VIGILANCE

La pente prononcée du terrain boisé a constitué un véritable défi pour la municipalité dans sa recherche d'une entreprise capable de mener à bien les travaux d'élagage nécessaires. Peu d'entreprises du secteur se sentaient en mesure de réaliser ces interventions délicates en limitant les risques, tant pour leurs équipes que pour l'environnement alentour. Après avoir sollicité plusieurs sociétés spécialisées, la mairie finit par trouver un prestataire expérimenté dans la taille en milieu forestier accidenté.

PERSPECTIVES

La commune envisage d'entretenir le bois du Roulle uniquement lorsque cela est nécessaire, garantissant que l'intervention humaine respecte l'équilibre fragile de l'écosystème et contribue à la préservation à long terme de cet espace naturel. La Maire a également pour projet l'acquisition d'un nouveau boisement et peut compter sur le soutien de la Communauté Urbaine pour l'épauler tout au long de la démarche.

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**"
est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
ANBDD, décembre 2023

Remerciements : Christine DOMAIN, Maire d'Épouville, Thomas HUBERT, adjoint aux travaux et Franck LESUEUR, Conseiller délégué à l'urbanisme et environnement

Photos : Franck LESUEUR (Épouville)
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr
Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 06 40 73 97 40